

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 29 juillet 2020

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 23 et 24 juillet 2020**

**2020 DAE 150** : Avenant à la convention de l'opération nationale "Revitalisation et animation des commerces"

**Mme Olivia POLSKI, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2019 DAE 226 en date des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019 relative à l'Opération nationale "Revitalisation et animation des commerces" - convention avec l'État pour l'attribution d'une subvention de 600.000 euros ;

Vu le projet de délibération en date du 17 juillet 2020 par lequel la Maire de Paris lui propose de signer un avenant à la convention de l'opération nationale « Revitalisation et animation des commerces » ;

Sur le rapport présenté par Madame Olivia POLSKI, au nom de la 1ere Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à la convention avec l'État dans le cadre de l'opération nationale « Revitalisation et animation des commerces » dont le projet est joint en annexe.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**